

CALENDRIER DE BURY SUP

RENTRÉE 2017

Nous vous demandons d'avoir une tenue vestimentaire correcte et neutre dès le premier jour de la rentrée et toute l'année scolaire y compris pendant les temps d'examens, révisions...

L'établissement renverra chez lui un.e étudiant.e dont la tenue ne serait pas correcte

Vous veillerez également à rester tête découverte à l'intérieur des bâtiments (pas de couvre-chef, pas de capuche...)

RENTRÉE :

Pour les étudiants de BTS1 – DCG1/2/3 : lundi 4 septembre à 9h00 – sortie vers 12h30

Pour les étudiants de BTS2 : lundi 4 septembre à 14h00 – sortie vers 17h30

Pour les nouveaux, une photo pour le badge étudiant sera prise ce jour-là.

La photo de classe sera prise le mardi 12 septembre à partir de 8h30.

HORAIRES

Ils seront précisés dans chaque classe, le jour de la rentrée, par le professeur référent.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2017– 2018 **A BURY SUP**

TOUSSAINT : samedi 21 octobre **après les cours** au lundi 6 novembre 2017 **au matin**

NOËL : vendredi 22 décembre **après les cours** au lundi 8 janvier 2018 **au matin** ;

HIVER : vendredi 16 février **après les cours** au lundi 5 mars 2018 **au matin** ;

PRINTEMPS : vendredi 13 avril **après les cours** au lundi 30 avril 2018 **au matin** ;

ASCENSION : jeudi 10 mai 2018 **ATTENTION PAS DE PONT OFFICIEL.**

L'établissement sera fermé le lundi de **PENTECÔTE**, le 21 mai 2018.

⚠L'étudiant inscrit dans l'établissement est tenu d'y être présent les jours de classe prévus ci-dessus, sauf indication contraire écrite par la direction ou pour les motifs légitimes prévus par l'article L131-8 du code de l'éducation. En cas de non-respect réitéré de ces dates, le contrat de scolarisation passé avec l'établissement et renouvelable annuellement au cours des années pourrait être remis en cause.

DES RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS

- Réunion de rentrée :

Pour la filière BTS : le mardi 26 septembre à 19h

Pour la filière DCG : le mardi 26 septembre à 19h

Rencontre individuelle parents-professeurs : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

À QUI S'ADRESSER ?
CONCERNANT LA SCOLARITE

À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via l'étudiant.

AU PROFESSEUR RÉFÉRENT

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'étudiant, le professeur référent est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via l'étudiant ou le secrétariat.

AUX RESPONSABLES DE FILIÈRES

Pour tout ce qui concerne l'admission et l'orientation professionnelle, la promotion des jeunes dans toutes leurs dimensions, les relations avec les entreprises et l'évolution de la filière et des métiers préparés.

- **Coordinatrice de la filière BTS : Madame Sabrina GAY**

AU DÉLÉGUÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : M. Pierre CATHELAIN

- pour tout ce qui relève du comportement général et organisation de la vie étudiante (absences, retards...)

À QUI S'ADRESSER ?
De manière plus générale

AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDONNATEUR ET DIRECTEUR DU POST-BAC : Monsieur Philippe MOUGENOT

Pour les questions d'ordre général.

Pour les situations particulières et exceptionnelles.

Pour les admissions.

Pour toute question dont le cadre implique plusieurs unités pédagogiques ou concerne l'Ensemble Scolaire Mariste. Les rendez-vous sont à prendre par téléphone via le secrétariat.

AU SERVICE COMPTABILITÉ : 01 34 27 38 00

Mme Régine GALLO pour toute question concernant le paiement des frais de scolarité et de demi-pension, ou toute difficulté rencontrée dans ce domaine, question qu'elle traitera ensuite avec le chef d'établissement coordonnateur.

AU SECRÉTARIAT : Madame DEVILLIERS : 01 34 27 38 10

Pour toutes les demandes de renseignements et les formalités telles que les certificats de scolarité, la sécurité sociale étudiante, les demandes de bourses.

L'ACCUEIL DE BURY SUP EST OUVERT :

Lundi, 8 h 30 à 17 h 30 ; mardi, 8 h 30 à 17 h 30 ; Mercredi, 8 h 30 à 12 h 30 ; jeudi, 8 h 30 à 17 h 30 ; vendredi, 8 h 30 à 17 h 00 (Bury sup est fermé le mercredi après-midi et le samedi)

Toute correspondance sera adressée à

BURY SUP
3, avenue du 18 juin
95580 MARGENCY

Merci de mentionner sur l'enveloppe la personne ou le service intéressé

Adresse mail : burysup@bury-rosaire.fr

INFORMATIONS SPECIFIQUES :

DCG2/DCG3 : vous remettrez la photocopie de vos résultats à votre professeur référent dès la rentrée

BTS1 : Le temps fort de cette première année, le **stage à l'étranger** d'une durée de huit semaines.

- Le voyage et l'hébergement sont à votre charge.
- Des aides peuvent être demandées. Renseignements à l'accueil et sur le site du conseil régional
- **En annexe une note d'information à lire absolument.**

BTS2 : Le certificat de stage + l'attestation éventuelle + la convention de stage originale signée seront à remettre à la rentrée à Mme Gay, professeure, responsable de la filière BTS.

Sécurité sociale étudiante : elle est obligatoire et renouvelée chaque année.



L'inscription s'effectue uniquement dans l'établissement.

- Pour les étudiants qui auront **20 ans ou plus** au cours de l'année universitaire (01/09/2017 - 31/08/2018)
La sécurité sociale est payante. Une somme de 217€ vous sera facturée par l'établissement dès la rentrée. Cette somme sera ensuite reversée à l'URSSAF par l'établissement.

- Cas particuliers : Merci de remettre au secrétariat, dès la rentrée :
 - La notification du **Crous** pour les boursiers (exonération des frais de sécurité sociale).
 - Une photocopie de votre contrat de travail si vous êtes salarié pendant toute l'année universitaire et que vous travaillez plus de 600 heures par an ou 150 heures par trimestre, vous dépendez du régime général.
 - Les autres cas particuliers, s'ils n'ont pas été mentionnés à l'inscription, ne seront pas pris en compte.
- **Attention**, votre inscription à la sécurité sociale étudiante doit être impérativement finalisée auprès des organismes habilités : LMDE ou SMEREP (consultez les brochures disponibles à l'accueil ou rendez-vous sur les sites internet des organismes).

Vous devrez fournir les documents suivant :

- La preuve de l'affiliation délivrée par l'établissement
- Un RIB
- La déclaration du médecin traitant

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Utilisation des calculatrices électroniques pour les DCG et les BTS

A compter de la session 2018, des dispositions spécifiques sont mises en place.

Les matériels autorisés sont les suivants :

Les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;

Les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :

- la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
- le blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
- la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
- la non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve. La sortie du « mode examen » nécessite une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice.

Ces dispositions réglementaires s'appliqueront dès le mois de septembre 2017, outre les examens officiels, à toutes les situations d'évaluation se déroulant à Bury sup, CCF, DST, partiels...

SCOLINFO

Scolinfo est un portail Internet de mise en relation entre les familles et l'établissement.

Pour y accéder, un code confidentiel personnel est adressé en début d'année scolaire à chaque famille ou chaque parent le cas échéant. Ce code vous permet d'avoir accès à différents services : emploi du temps, cahier de textes, différents éléments de la facturation tout au long de l'année (pour le responsable payeur), ainsi qu'une messagerie personnelle sur laquelle l'établissement communique toutes sortes d'informations (circulaires, calendriers, etc.)

Un code confidentiel différent est également attribué à chaque étudiant, afin qu'il puisse consulter l'emploi du temps et le cahier de textes de sa classe.

Très simple d'utilisation, il vous suffit de passer par le site de l'établissement ou de vous connecter à l'adresse suivante : **www.scolinfo.net** Entrer alors vos identifiant et mot de passe, reçus en début d'année. A vous ensuite de parcourir les pages qui vous intéressent.

BULLETS DE NOTES :

A l'issue de chaque semestre, les familles reçoivent un bulletin sur lequel sont portées les moyennes et les appréciations de chaque professeur : le conserver précieusement, **il n'est pas délivré de duplicata**. Au mi- semestre un relevé de notes est adressé aux familles.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur et ses annexes sont distribués aux étudiants le jour de la rentrée.

Tout étudiant inscrit à BURY SUP s'engage à le respecter intégralement en signant sa remise.

DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier adressé au Directeur du post-bac**.

BADGES

Chaque étudiant reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI.

Tout étudiant désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.

Les étudiants externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge. Le règlement des repas sera prélevé à partir du 5 du mois suivant.

En cas de perte ou de détérioration de ce badge, l'étudiant le signale à l'accueil. Un nouveau badge sera édité et vendu **10 euros**.

En cas d'oubli, l'étudiant pourra être **pénalisé**.

LES MANUELS SCOLAIRES

Attendre la rentrée et les instructions des professeurs.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :

Les étudiants trouveront :

- L'association sportive sur le site principal de Bury
- Un Bureau des Étudiants sur le site de Bury sup

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Il est à la disposition des étudiants qui peuvent y consulter sur place livres, revues et encyclopédies et emprunter certains documents.

Ce centre est placé sous la responsabilité de **Mesdames COMBETTES** (Lycée) et **BREYTON** (Collège).

BUREAU INFO AVENIR (B.I.A.)

Il est ouvert aux étudiants et à leur famille qui peuvent y consulter une abondante documentation sur les études techniques, secondaires ou supérieures, ainsi que sur les conditions d'accès à telle ou telle profession.

Nous attirons l'attention des étudiants sur l'intérêt de se documenter pour mieux préciser leurs projets d'avenir. Il est important de ne pas attendre la fin de l'année ou l'obtention d'un diplôme.

INFIRMERIE :

Les étudiants peuvent s'adresser à l'infirmerie (Madame LEROUX) pour les soins habituels, à partir de **10h** (l'infirmerie est fermée le mercredi matin). **En aucun cas les étudiants ne peuvent quitter l'établissement sans être passés préalablement par l'accueil de Burysup et/ou l'infirmerie.**

- **En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.
- **En cas d'urgence**, l'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (ambulance privée le plus souvent, si nécessaire transport médicalisé d'urgence) vers l'hôpital le mieux adapté.

On peut joindre l'infirmière, au téléphone, entre 8h30 et 17h, les lundis, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi matin de 8h30 à 12h30.

A.P.E.L. BURY-ROSAIRE

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APEL contribue à créer un climat de collaboration et de coéducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'**Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le VENDREDI 06 OCTOBRE 2017 à 20 h sur le site de Bury.**

SÉCURITÉ

La circulation étant particulièrement dense à l'approche de l'établissement, les étudiants sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie. Ils veilleront également à rouler prudemment compte tenu de la présence de nombreux jeunes.

Enfin, à l'intérieur de la propriété, ils rouleront à **une vitesse maximale de 10km.**

Les étudiants ne permettent pas à leurs connaissances, non inscrites à Burysup, de pénétrer à l'intérieur de la propriété.

Un garage non gardé est à la disposition des étudiants pour leur voiture ou leur cycle.

L'établissement n'est en aucune façon responsable des vols ou détériorations pouvant survenir sur les biens et les objets personnels.

Les agressions verbales ou physiques des parents envers un ou plusieurs membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, membres de l'encadrement ou de la direction) pourront entraîner des actions en justice et en tous cas, aboutiront à une non réinscription.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2017 - 2018

**Chef d'établissement,
Philippe MOUGENOT**

**Délégué au supérieur,
Pierre CATHELAIN**